

PHARMACIENS

Intitulé de l'action : Les violences faites aux femmes

Lieu : SOS FEMMES 13 : 10 avenue du Prado 13006 Marseille (métro castellane)

Calendrier : 2018 session 2 jours de formation

1^{er} jour : 10 décembre 2018

2^{ème} jour : 17 décembre 2018

10 jours avant le début de la formation un questionnaire anonyme sera adressé aux bénéficiaires pour recueillir leurs connaissances, besoins et difficultés par rapport à la thématique (4 questions)

Horaires : 09h00 – 12h00 et 13h00 – 17h00 soit 7 heures

Nombre de participants : 12 - 15 personnes

Inscription : à faire auprès de Mme CHAUME – Chargée de mission
i.chaume@sosfemmes.org avec les mails professionnels des bénéficiaires
(au plus tard le 26 novembre 2018).

Qualité des intervenants : formateurs SOS FEMMES + co-animation
avec professionnels experts

Dispositif d'évaluation en 2 temps : évaluation individuelle en fin de
session + évaluation sous forme d'un questionnaire à + 3 mois.

Jour 3 : Remise d'une attestation de suivi de formation + clé USB et fiche
action

Pour information : pause déjeuner de 1H00, repas et déplacement à
votre charge.



Programme 2 jours pour les Pharmaciens

Jour 1

- ✚ Les données statistiques en France et en PACA, rappel sur le nombre de femmes mortes.
- ✚ Les différentes formes de violences genrées
- ✚ Définir le sens du consentement (film d'animation)
- ✚ Distinction entre conflit et violence
- ✚ La spirale de la violence conjugale
- ✚ Eléments de repérage
- ✚ Les bonnes pratiques : ce qu'il ne faut pas dire, spécificité pour les femmes étrangères face à la violence : les codes culturels ou culturels
- ✚ Impact sur la santé des femmes : Indicateurs médicaux, Mémoire traumatique
- ✚ Rôle du pharmacien et accompagnement possible
- ✚ Evaluer la notion d'intrusion et respect de la vie privée
- ✚ La demande de la cliente : adéquation entre la prescription et les dires
- ✚ Les outils pour agir : le cadre législatif

Jour 2

- ✚ Déconstruire les représentations : idées reçues
- ✚ La banalisation de la violence : les jeunes filles victimes (prostitution/mariages forcés)
- ✚ Que dire à une femme victime de violence : éviter l'injonction, technique d'entretien
- ✚ La souffrance du professionnel (frustration), de la victime et des enfants
- ✚ Pourquoi les femmes victimes maintiennent un lien avec l'auteur ? l'emprise une logique d'exclusion (film d'animation)
- ✚ Intervention du professionnel de santé : réflexion sur les effets
- ✚ La place du judiciaire : décisions possibles du Procureur / JAF
- ✚ Les répercussions de la violence conjugale sur les enfants témoins (film d'animation)
- ✚ Impact sur leur santé
- ✚ Décoder les signaux de repérage concernant les enfants
- ✚ Le signalement, l'information préoccupante
- ✚ L'orientation possible – le réseau et partenariat territorial (judiciaire, social, associatif)

En préalable 10 jours avant la formation : La loi, son évolution, la convention d'Istanbul, le 5^{ème} plan interministériel seront communiqués dans le courrier de confirmation d'inscription à la formation.

